

**DELIBERATION N° 11-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 14 janvier 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Adeline FAYARD.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	ROBERT Philippe	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
SIAUD Alain	LAMOUR Jérôme	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KRAMARCZEWSKI Bruno	GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	BARI Nadine	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	BALME Eric	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	GARCIA Bernadette	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	GRAND Florence	

**Absents excusés représentés :** CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), TRAPANI Mary (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), LAURENS Patrick (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 06

**Nombre de délégués votants : 53**

**OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE – GUICHET UNIQUE : MODIFICATION DE LA GRILLE DE CRITERES D'ATTRIBUTION DE PLACES EN CRECHE**

Vu la délibération n° 08-2023 du 6 février 2023 portant fixation des critères d'attribution des places en crèches,

Vu la délibération n° 12-2024 du 8 février 2024 portant modification des critères d'attributions,

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Communauté de Communes de la Matheysine est le guichet unique pour toutes les démarches relatives à la petite enfance, il est notamment un lieu d'informations et d'inscription aux modes de garde individuels et collectifs, et de pré-inscription en crèche.

Les crèches peuvent proposer 2 types d'accueil : réguliers et occasionnels.

La Communauté de Communes a fait le choix de la transparence, en mettant en place une commission d'attribution des places en crèches collectives. La commission d'attribution traite uniquement les demandes concernant les accueils réguliers à temps plein ou partiel.

À la suite de différents constats établis par les professionnels, les membres de la Commission Petite Enfance proposent de revisiter la grille de critères d'attribution de places en crèche afin de mieux tenir compte :

- Des réalités et besoins des parents ;
- De l'intérêt de la mixité sociale (éviter l'entre-soi, favoriser les stimulations dans les interactions entre enfants de milieux sociaux différents) ;
- Des objectifs contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales (taux de remplissage notamment).

Les nouvelles propositions de critères ont été présentées en commission « Petite Enfance » le 15 janvier dernier, préalablement au conseil communautaire.

La grille tarifaire est annexée à la présente délibération.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition de nouvelle grille, établie avec une triple finalité :

- Favoriser l'accès à un mode de garde vecteur de socialisation et de soutien à la parentalité pour les familles les plus démunies,
- Répondre aux besoins de garde des parents en emploi, en recherche d'emploi ou en formation,
- Encourager la mixité sociale, indispensable à la construction du tout petit, dans les lieux d'accueils collectifs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ADOpte** la nouvelle grille de critères d'attribution des places en crèche à compter de l'année 2025 ;
- ➔ **Autorise** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 21 janvier 2025

**La Présidente,**

**Coraline SAURAT**

